Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260203-DEL2026_27-DE

DEL 2026/027

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE TROIS FEVRIER A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET.

Lieu de la séance	6 rue Buissonnière, Maison des services, Gosné
Date de convocation	28 janvier 2026
Présents	MMes S. CHYRA, C. COLLAS, I. GAUTIER, P. MACOURS, I. MARCHAND-DEDELOT, R. PIEL, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, V. BONNISSEAU, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. J. BELLONCLE (Pouvoir à MME C. BRIDEL), MME M. DESILES (Pouvoir à MME A-L. OULED-SGHAÏER), M. J. DUPIRE (Pouvoir à M. D. VEILLAUX), M. Y. LE ROUX (Pouvoir à M. J. BEGASSE),
Absents	MMES C. BRIDEL, N. CHARDIN, L. DERIEUX, L. LEBLANC, A-L. OULED-SGHAÏER, MM S. HARDY, S. TRAVERS, S. RASPANTI, P. ROCHER.
Secrétaire de séance	M. D. VEILLAUX

FINANCES

Création d'un budget annexe Office de tourisme

Rapporteur : Yves LE ROUX, Vice-Président

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1412-1, L. 2224-l et s., L.2224-38 et R..222l-l et R. 2221-63 à R.2221-94 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2023 portant les statuts de la communauté de communes de Liffré-Cormier-Communauté et notamment sa compétence en matière de promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme ;

VU la création de l'Office de Tourisme Communautaire par délibération 2024-237 du Conseil Communautaire le 17 décembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260203-DEL2026_27-DE

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe « Office de tourisme » ;

VU l'approbation du règlement budgétaire et financier en date du 19 septembre 2023 ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 25 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 02 décembre 2025.

Il est exposé ce qui suit :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 17 décembre 2024, a approuvé la création de l'office de tourisme intercommunal « Liffré – Cormier », ainsi que le statut juridique en régie dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation de services publics industriels et commerciaux

L'exercice de cette compétence et son exercice nécessitent la création d'un budget annexe conforme à la nomenclature M4.

Il est ainsi proposé la création d'un budget annexe M4 (SPIC) « office de tourisme ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Office de tourisme », dans sa globalité, tel qu'il est présenté.

La séance est levée à 22h20

Fait à Gosné, le 3 février 2026

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Le Président,	**Le Secrétaire de séance,**
Stéphane PIQUET	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.